



FRANÇOIS MARTY

Pour garantir la qualité de nos prestations, nous nous engageons à respecter les 10 règles de déontologie et de valeur de notre métier, plus précisément à :

- 1- Une étude personnalisée et un suivi régulier de votre dossier.**
- 2- Réalisation d'une étude de faisabilité de votre projet.**
- 3- Estimation gratuite de votre bien.**
- 4- Un accompagnement auprès de partenaires professionnels (notaires, banquiers, courtiers, gestionnaires et artisans etc).**
- 5- Une multi-diffusion de votre annonce sur tous les principaux sites immobiliers nationaux (bienici, seloger, immostreet, explorimmo etc).**
- 6- Diffusion de votre annonce sur mon site professionnel : francois-marty.com**
- 7- Diffusion de votre annonce dans les revues de presse les plus reconnues de nos jours (paru vendu, a vendre à louer, résidences secondaires, belles demeures, propriétés de France ...).**
- 8- Des honoraires parmi les plus compétitifs du marché.**
- 9- Une sécurité de la transaction dès le compromis de vente signé chez le notaire.**
- 10- Tout mon engagement, mon savoir-faire et mon expérience dans votre projet :
Une relation de CONFIANCE.**

TOUT SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN